Cinquante-sixième année. - N ° 221 A Lundi 14 et mardi 15 novembre 2022

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 614

27 – EURE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BERNAY

Ventes et cessions

537 817 538 RCS Bernay.
H2D.
Forme : Société par Actions Simplifiée.
Capital : 8176636.00 EUR.
Adresse : 42, Quai de la Ruelle, 27500 Pont-Audemer.
Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : CHAPELAND INVESTISSEMENT S. A. S au capital de 768.432 € Siège social : 284 route de Mâcon 01290 CROTTET RCS BOURG-EN-BRESSE 772.200.275 H2D S. A. S au capital de 8.176.636 € Siège social : 42 Quai de la Ruelle 27500 PONT-AUDEMER RCS BERNAY 537.817.538 AVIS DE PROJET DE FUSION Aux termes d'un acte sous seings privés en date du 4 novembre 2022 à PONT AUDEMER, les sociétés CHAPELAND INVESTISSEMENT et H2D ont établi un projet de fusion par absorption de la société H2D par la société CHAPELAND INVESTISSEMENT, à qui la société H2D apporterait la totalité de son actif évalué à 29.478.774 euros avec prise en charge de son passif, évalué à 12.746.029 euros, soit un apport net de 16.732.745 euros. Pour rémunérer cet apport, la société CHAPELAND INVESTISSEMENT augmentera son capital de 3.434.172 euros, par émission de 81.766 actions nouvelles de 42 euros chacune de valeur nominale, entièrement libérées, assorties d'une prime globale de fusion de 13.298.573 €. Les 81.766 actions nouvelles créées par la société CHAPELAND INVESTISSEMENT seront attribuées aux associés de la société H2D, à raison de 1 action CHAPELAND INVESTISSEMENT pour 100 actions H2D. Toutefois, la fusion aura pour effet que la société CHAPELAND INVESTISSEMENT se trouvera détenir 18.296 des actions composant son capital, appartenant jusqu'alors à la société H2D. Celle-ci ne pouvant pas détenir plus de 10 % des actions émises par elle, la société CHAPELAND INVESTISSEMENT annulera lesdites actions et réduira son capital de 768.432 €. Ledit capital, porté à 4.202.604 € après la fusion, sera ainsi ramené à 3.434.172 €. Toutes les opérations effectuées par la société H2D à partir du 1er janvier 2022 jusqu'à la date de réalisation définitive de la fusion seront, du fait de la rétroactivité de la fusion, prises en charge par la société CHAPELAND INVESTISSEMENT. Le projet de fusion a été établi notamment sous la condition suspensive suivante : - approbation de la fusion par l'assemblée générale extraordinaire des sociétés CHAPELAND INVESTISSEMENT et H2D qui devront se tenir au plus tard le 31 décembre 2022, le tout dans les conditions prévues par les dispositions légales et réglementaires en vigueur. La société H2D sera dissoute de plein droit, sans liquidation, au jour de la réalisation définitive de la fusion. Les projets

de fusion ont été déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de BOURG-EN-BRESSE pour la société CHAPELAND INVESTISSEMENT le 9 novembre 2022 et au Greffe du Tribunal de Commerce de BERNAY pour la société H2D le 10 novembre 2022..

